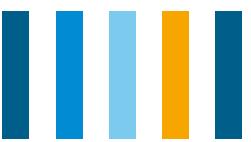


BATZ-SUR-MER ET ses VILLAGES

KERVALET • TRÉGATÉ • KERMOISAN • ROFFIAT

MAG N°56
HIVER 2026



P6 PORTAGE DE LIVRES :
UN NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ
PAR LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

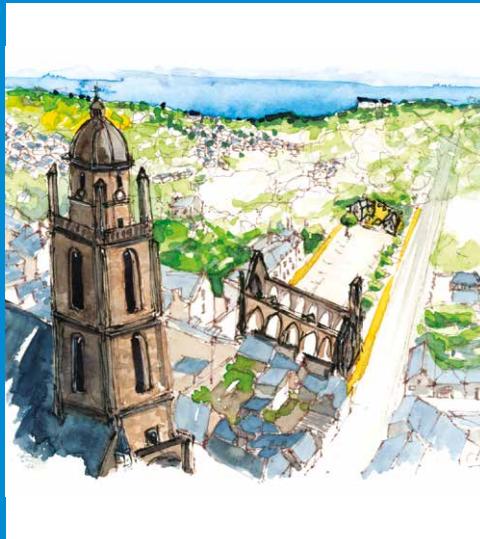
P8 LE CENTRE MUNICIPAL DE
SANTÉ FÊTE SON QUATRIÈME
ANNIVERSAIRE

P10 DOSSIER :
LES ÉLECTIONS
MUNICIPALES 2026



SOMMAIRE

MAG N°56
HIVER 2026



» ÉDITO DU MAIRE page 3

» L'INFO MUNICIPALE page 4

- Retour en images sur les dernières inaugurations
- Portage de livres : un nouveau service proposé par la médiathèque municipale
- Une nouvelle édition du guide des associations

» TRAVAUX page 7

- Travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans les villages paludiers
- Extension du Centre Technique Municipal
- Réfection des allées de l'ancien cimetière

» EN BREF page 8

- Le Centre Municipal de Santé fête ses quatre ans
- Bientôt une nouvelle fresque dans le village de Kermoisan
- Une nouvelle conciliatrice de justice

» ENFANCE-JEUNESSE page 9

- La petite enfance à Batz-sur-Mer
- Lancement de la cinquième édition du Passeport du Civisme
- Les chiffres de la rentrée scolaire 2025-2026

» DOSSIER : les élections municipales 2026 page 10

» TOURISME page 12

- Une boutique en ligne pour l'Office de tourisme
- Focus sur les nouveaux produits boutique Office de tourisme
- Taxe de séjour

» SÉCURITÉ page 13

- Apprenons à mieux partager la route ensemble

» L'ACTU DES PROS page 14

» TRIBUNES & ÉTAT CIVIL page 15

Magazine d'informations municipales #56 Hiver 2026 ◆ Directrice de la publication : Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire de Batz-sur-Mer / 34, rue Jean XXIII / 44740 Batz-sur-Mer ◆ Rédacteur en chef : Frédéric SAUTON, directeur de la communication et de la promotion du territoire ◆ Textes et crédits photographiques : ville de Batz-sur-Mer, sauf mentions contraires ◆ Diffusion : 4 200 exemplaires ◆ Création : Stéphanie CANDELIER Impression (sur papier issu de forêts durablement gérées) : La Contemporaine ◆ Ne pas jeter sur la voie publique Dépot légal : hiver 2026 ◆ Illustration de couverture : Nicolas Louston (https://nlouston.com) d'après une prise de vue drone réalisée par WDS 44 (www.facebook.com/wds44), illustration de quatrième de couverture : Axel Coquemon (www.monsieurcoq.com).

VOS SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.92.25,
mairie@mairie-batzsurmer.fr
www.batzsurmer.fr

URBANISME

26, rue Vaucourt-Singer,
mairie@mairie-batzsurmer.fr
Urbanisme : Tél. 02.40.23.56.01
Services Techniques : Tél. 02.40.23.56.00

CCAS (accueil sur RDV)

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.77.40,
ccas@mairie-batzsurmer.fr

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

11, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.89.51,
mediatheque@mairie-batzsurmer.fr
mediatheque.batzsurmer.fr

OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL

25, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.92.36,
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr
www.ot-batzsurmer.fr

ENFANCE-JEUNESSE

Portail Familles :
<https://batzsurmer.portail-familles.app/>
sej@mairie-batzsurmer.fr
Groupe scolaire Alain Boulé :
4, rue Alain Boulé, Tél. 06.33.51.49.38
Restaurant Scolaire :
rue Alain Boulé, Tél. 02.40.23.78.34
École privée Sainte-Marie et Saint-Pierre :
2, rue de Trémondais, Tél. 02.40.23.92.16
Espace Jeunes « La Hurlette » :
impasse la Hurlette, Tél. 02.40.23.78.34
jeunesse@mairie-batzsurmer.fr
Centre d'Accueil et de Loisirs :
rue Vaucourt-Singer, Tél. 02.40.23.78.34
centredeloisirs@mairie-batzsurmer.fr
Accueil périscolaire :
rue Alain Boulé, Tél. 02.40.23.78.34
ouvert de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

1, place de la Gare (siège social en mairie),
Tél. 02.40.23.77.12,
cms@mairie-batzsurmer.fr
- Horaires d'accueil téléphonique et physique :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.
- Horaires de consultations :
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et
de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h.

POLICE MUNICIPALE

26, rue Vaucourt-Singer, Tél. 02.40.23.91.99.
policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr

CAP ATLANTIQUE LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

(déchets, eau, assainissement...)
www.cap-atlantique.fr

Le  qui Batz



ÉDITO

Chères Batziennes, chers Batziens

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2026** (premier tour), puis le **dimanche 22 mars 2026** en cas de second tour. Le dossier de ce magazine détaille toutes les informations pratiques concernant ce moment capital de la vie citoyenne.

La période préélectorale a débuté le 1^{er} septembre 2025 : elle nous invite collectivement à la neutralité et à la réserve, et cet édito sera donc plus bref que les précédents.

Cette période de réserve ne nous empêche pas, toutefois, de vous inviter à faire acte de citoyenneté, en allant voter pour désigner la prochaine municipalité qui sera en charge de la gestion des affaires communales durant les six prochaines années.

Voter est un droit fondamental chèrement acquis. C'est aussi un acte citoyen qui nous permet de choisir nos représentants qui mèneront les projets pour lesquels ils se sont engagés.

Voter, c'est choisir son quotidien de demain !

Les différents articles de ce magazine sont consacrés, comme par habitude, aux informations locales : travaux, informations pratiques, présentation des nouveaux professionnels, retour sur les événements municipaux des derniers mois...

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal et des services municipaux, une excellente et très belle année 2026 !

Nous aurons l'occasion de vous adresser nos vœux de vive voix lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à la population qui se déroulera le **samedi 3 janvier 2026** à 11h dans la salle des Fêtes.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Maire de Batz-sur-Mer,

3^{ème} vice-présidente de Cap Atlantique en charge de la Culture,

de l'enseignement musical et

des équipements culturels d'intérêt communautaire

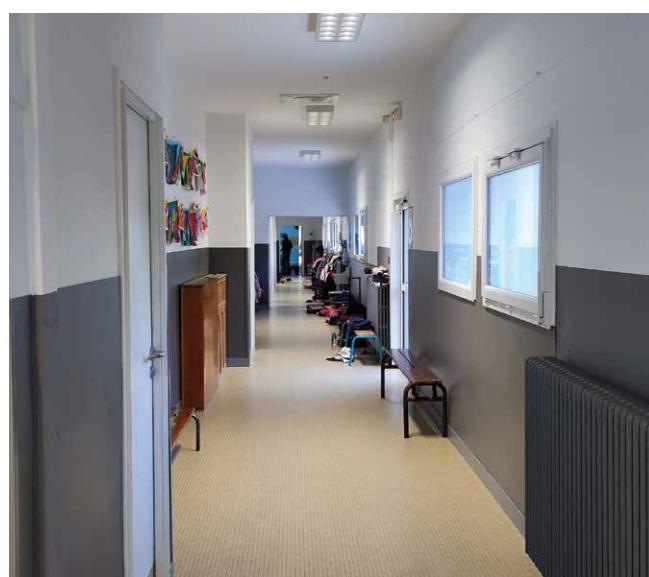
RETOUR EN IMAGES SUR LES DERNIÈRES INAUGURATIONS

L'année 2025 aura été marquée par l'achèvement d'un certain nombre de projets structurants, notamment les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, la création du parc Jean et Soizik Fréour et la rénovation-extension du complexe sportif Pierre Le Berche.

GROUPE SCOLAIRE



© WDS 44

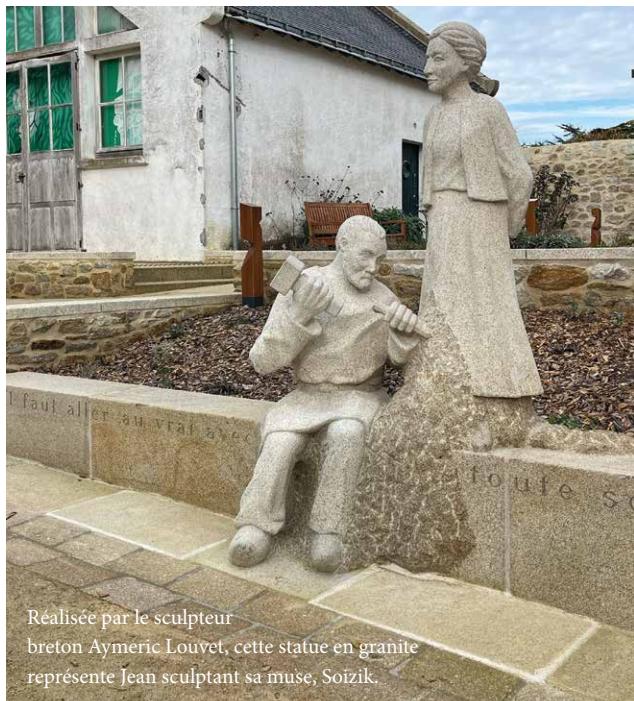


L'isolation par l'extérieur a permis de ne pas perdre d'espace en intérieur et d'apporter de la couleur et de la gaieté à ce bâtiment datant des années 60.

Les travaux ont également consisté à rénover, optimiser et mettre aux normes différents espaces intérieurs pour apporter plus de confort aux usagers.

Le coût de ces travaux s'élève à un peu plus de 1,4 millions d'euros TTC. Différentes subventions (52% du coût total) ont été obtenues : 192 465€ (État Fonds Vert), 200 000€ (région Pays de la Loire dispositif « rénovation énergétique exemplaire »), 95 418€ (Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo Fonds de concours) et 16 844,52€ (attendus au titre des Certificats d'Économies d'Énergies) + 229 835€ récupérables dans le cadre du FCTVA.

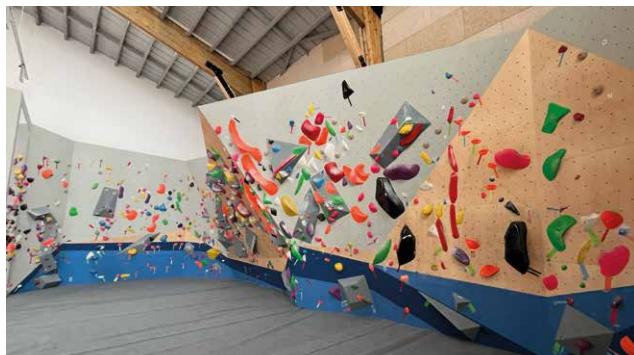
PARC JEAN & SOIZIK FRÉOUR



© WDS 44

Pas moins de 4 000 sujets (arbres, arbustes et plantes) seront plantés sur les 2 400 m² de la parcelle.

COMPLEXE SPORTIF PIERRE LE BERCHE



Le complexe sportif Pierre Le Berche comprend quatre espaces principaux : une salle omnisports de 600 m², une salle de gymnastique / sports de contact / pratiques douces de 200 m², une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de type bloc de 24 mètres de linéaire sur 4,5 mètres de hauteur, des vestiaires, locaux de rangement, club house et pièces techniques.

Outre l'activité en club, le bloc d'escalade pourra être ouvert au grand public à certaines périodes de vacances scolaires contre paiement d'un droit d'entrée, avec tarif préférentiel pour les Batziens (renseignements auprès de l'Office de tourisme).

Le coût de ces travaux (bâti, jardin, accessibilité, aménagements, réseaux...) s'élève à 1 143 000€ TTC. Une subvention au titre du fonds de concours « modernisation d'équipements structurants » a été obtenue auprès de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pour un montant de 400 000€. 188 000€ seront également reversés à la commune au titre du FCTVA.

Le coût de cette rénovation extension s'élève à 2 400 000€ TTC, financé à hauteur de 48 % par l'État et Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo. Auxquels il faut ajouter 725 000€ TTC pour les travaux sur la partie vestiaires et sur le parking, subventionnés par l'État, la région Pays de la Loire et Cap Atlantique à hauteur de 56% en incluant le FCTVA.

Le coût de la réfection du terrain de football, de l'installation du nouveau mobilier sportif et du remplacement des éclairages vieillissants par des éclairages leds plus performants et moins énergivores s'élève à 115 000€ TTC.



© WDS 44

PORTAGE DE LIVRES

Un nouveau service proposé par la médiathèque municipale



Juste avant l'été, la médiathèque municipale a lancé un nouveau service de portage à domicile de livres pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. L'objectif est de permettre aux usagers de continuer à lire, s'informer et découvrir... et également de permettre de rompre l'isolement et de maintenir le lien social.

En test dans les quatre villages, ce dispositif sera déployé à l'ensemble du territoire communal dans un second temps.

Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de ce service ?

- Être abonné à la médiathèque municipale ;
 - Être domicilié, en résidence principale ou secondaire, à Batz-sur-Mer ;
- » Dans un premier temps ce service est mis en place pour les habitants des quatre villages, Kervalet, Roffiat, Trégaté et Kermoisan, plus éloignés de la médiathèque. Il sera étendu progressivement à l'ensemble du territoire communal.
- Être isolé et empêché de se déplacer temporairement ou non (personnes en convalescence, accidentées, femmes enceintes, personnes en situation de handicap, personnes âgées en difficulté pour se déplacer...).
- » La médiathèque se réserve le droit de ne pas accepter une demande si l'usager n'entre pas dans les critères spécifiques liés à ce service.

UNE NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE DES ASSOCIATIONS

En parallèle du forum des associations, la commune a édité un nouveau guide des associations. Recensant 83 associations, signe du dynamisme du tissu associatif batzien, il est disponible en format papier à l'accueil de la mairie et en version numérique sur www.batzsurmer.fr



Comment ce dispositif fonctionne-t-il ?

- Le portage à domicile a lieu le mardi matin, uniquement en période scolaire, au rythme d'un village par semaine.
- L'abonnement annuel gratuit permet d'emprunter 10 documents pour 1 mois.
- Chaque visite est planifiée à l'avance, en concertation avec le bénéficiaire, et est limitée à trente minutes pour échanger les documents empruntés.
- Le bénéficiaire peut sélectionner ses livres et documents (revues, DVD...) via l'application smartphone Ma Bibli, par téléphone ou par mail avec les bibliothécaires.
- Le bénéficiaire s'engage à prévenir les bibliothécaires en cas d'impossibilité d'honorer le rendez-vous.

Informations et inscriptions :

Médiathèque municipale
11 rue de la Plage
02.40.23.89.51
mediatheque@mairie-batzsurmer.fr
<https://mediatheque.batzsurmer.fr>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au total, le fonds documentaire disponible au prêt à la médiathèque compte plus de 17 000 documents (romans, bandes-dessinées, documents, DVD, et revues, au sein des deux sections adulte et jeunesse), dont 379 romans large-vision (gros caractères) et 159 livres audio (romans lus).

On dénombre également 74 jeux de société à utiliser sur place.



» TRAVAUX

LE POINT SUR LES TRAVAUX RÉCENTS ET EN COURS

Travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans les villages paludiers

La première phase de travaux d'enfouissement des réseaux aériens à Roffiat et Trégaté, dans les secteurs identifiés comme étant prioritaires, est aujourd'hui achevée.

Les travaux de requalification de voirie à Trégaté vont être engagés au début du mois de janvier 2026, pour une durée estimée de quatre mois (sous réserve des aléas de chantier et des conditions météorologiques).

Le coût de ces travaux de requalification s'élève à un peu moins de 325 000€ TTC, à charge de la commune.

Depuis 2020 la commune a engagé 850 000€ dans l'enfouissement des réseaux aériens (auxquels il faut ajouter 450 000€ investis par Territoire d'énergie 44).



Réseau Roffiat avant



Réseau Roffiat après



Réseau Trégaté avant



Réseau Trégaté après (poteaux non encore déposés lors de la prise de vue)



Extension du Centre Technique Municipal

Le chantier d'extension du Centre Technique Municipal a débuté (voir magazine n°55). Sous réserve des aléas de chantier, il devrait s'achever au printemps 2026. Cette extension permettra notamment d'augmenter la capacité de stockage des services techniques, aujourd'hui trop à l'étroit.

Au total, la direction des services techniques compte 25 agents, dont 20 agents de terrain (voie, bâtiments, espaces verts et festivités).

Réfection des allées de l'ancien cimetière

Les allées de l'ancien cimetière ont été refaites à la fin du mois de septembre. Le sable de carrière jaune compacté facilite l'accessibilité pour les visiteurs tout en conservant la caractére patrimonial et naturel du site et la perméabilité du sol. Le coût des travaux s'élève à 36 000€ TTC. En parallèle, plusieurs columbariums ont récemment été installés dans le nouveau cimetière.

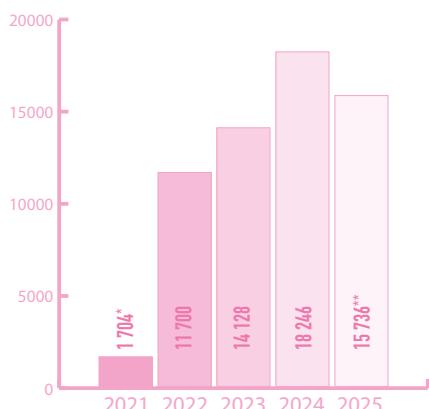


EN BREF

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ FÊTE SES QUATRE ANS

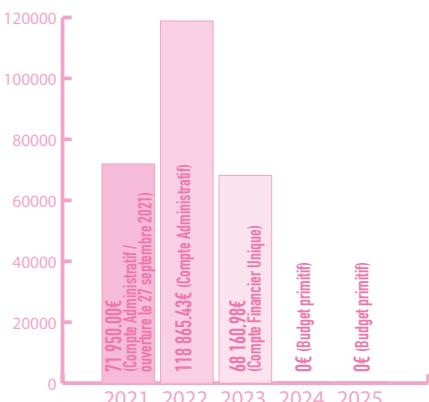
Ouvert au public depuis le 27 septembre 2021, le Centre Municipal de Santé a fêté ses quatre ans.

LES CONSULTATIONS



*ouverture le 27 septembre 2021 / **à la date du 24 novembre 2025

LA PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE DU CMS AU FIL DES ANNÉES*



*subventions d'équilibre versées par la commune au budget annexe du CMS.

Nombre de déclarations de médecin traitant au 24 novembre 2025 : 3 533



BIENTÔT UNE NOUVELLE FRESCUE DANS LE VILLAGE DE KERMOISAN



ILLUSTRATION ©AERO SUR UNE CARTE POSTALE TRANSMISE PAR ©BERNADETTE RIVALANT

Avec pour objectifs d'embellir le cadre de vie et constituer progressivement un parcours artistique permanent en plein air, la commune va faire réaliser au printemps une fresque artistique sur le poste électrique ENEDIS situé à Kermoisan. Déjà auteur de la fresque de Kervalet, le street-artiste Rennais Mathieu Royal, dit « AERO », continue de rendre hommage à la culture paludière du bourg de Batz et des villages avec une représentation artistique des marais salants et des paludiers d'antan.

UNE NOUVELLE CONCILIATRICE DE JUSTICE

Contrairement à l'idée reçue, dans la majorité des cas de problèmes de voisinage (problèmes de branches, de perte de vue ou d'ensoleillement, de racines, de bruit, de fumées...), la commune n'est pas compétente pour intervenir. Le réflexe à avoir est de prendre contact avec le conciliateur de justice, citoyen bénévole et assermenté, qui a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

La conciliation de justice est un dispositif simple, gratuit, rapide et souvent efficace, qui a pour premier objectif de favoriser le dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution, amiable et équitable, à leur litige.

La nouvelle conciliatrice de justice, Annyvonne Messing, assure une permanence, sur rendez-vous uniquement, en mairie de de Batz-sur-Mer - 02.40.23.92.25 - le premier lundi après-midi de chaque mois (sauf exceptions). Ces créneaux sont réservés aux premiers rendez-vous des demandeurs et défendeurs.

► Permanences à retrouver sur www.batzsurmer.fr
RDV à prendre au 02.40.23.92.25.

» ENFANCE JEUNESSE

FOCUS : LA PETITE ENFANCE À BATZ-SUR-MER

Selon les dernières données INSEE disponibles (2020), les 0-6 ans représentent 3,37% de la population batzienne. Outre les assistantes maternelles (certaines sont répertoriées sur le site <https://assmat.loire-atlantique.fr/>), différentes structures locales sont ouvertes aux parents batziens.



Le lieu d'accueil Enfants-Parents « Les mots doux »

« Les mots doux » est un lieu d'accueil libre d'accès pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles et pour les futurs parents, autour de plusieurs objectifs : prendre un temps avec son enfant, prendre un temps pour soi, faire des rencontres, échanger, s'informer... Soutenu par onze communes dont Batz-sur-Mer, il accueille, gratuitement, anonymement et sans inscription préalable, toutes les familles quel que soit leur lieu de résidence lors de trois permanences :

- À La Madeleine de Guérande, les vendredis entre 9h30 et 11h30, au 9, place de l'église (ancien périscolaire).
- À Herbignac, les samedis entre 9h30 et 11h30, à proximité de l'école primaire Guy Cadou, 16 rue René Guy Cadou.
- À Piriac-sur-Mer, les jeudis entre 9h30 et 11h30, à proximité de l'office de tourisme, rue de Grenouillet.

Contact : laep-lesmotsdoux@lespep44-49.org / 06.22.31.87.38.

La crèche « La Grand-Voile »

Batz-sur-Mer a conventionné avec Le Pouliguen pour permettre d'accueillir les enfants batziens au sein d'une structure située au Pouliguen qui a une capacité d'accueil de 30 enfants âgés de 3 mois à 4 ans, modulée selon les différents moments de la journée et de l'année. Plusieurs possibilités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier de type « crèche », l'accueil occasionnel de type « halte-garderie » et l'accueil d'urgence, exceptionnel.

Informations : 25 rue des Salorges, 44510 Le Pouliguen 02.40.15.52.52. / creche@mairie-lepouliguen.fr



© Ville du Pouliguen

L'INFO EN + Installée au Croisic, la Maison d'Assistantes Maternelles « Pom' d'Happy » est également ouverte aux parents batziens.

Informations sur <https://mampomdhappy.fr/>

LANCEMENT DE LA 5^{ÈME} ÉDITION DU PASSEPORT DU CIVISME

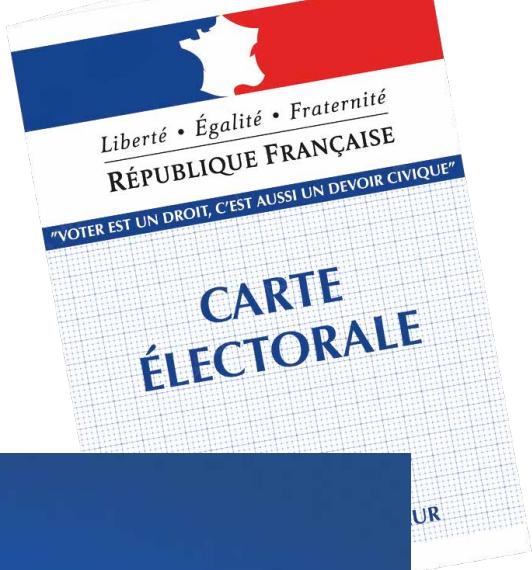
Tous les ans, la commune organise différentes actions de sensibilisation à destination des enfants concernant la vie citoyenne, le civisme et la sécurité. Lancé à Batz-sur-Mer en 2021, le Passeport du Civisme permet aux enfants de s'investir, de manière ludique et pédagogique, dans la vie de la cité, au service des autres, de les sensibiliser au civisme et aux valeurs importantes que sont la mémoire, la solidarité, le patrimoine, la protection des citoyens et la préservation de l'environnement, et de favoriser le lien intergénérationnel. Cette année, 54 élèves du CE2 au CM2 des deux écoles sont concernés et devront réaliser différentes actions individuelles et collectives en lien avec le civisme, avec l'aide des équipes enseignantes, des élus et des ambassadeurs.



Les chiffres de la rentrée scolaire : les deux écoles de Batz-sur-Mer ont accueilli un total de 155 élèves (63 maternels & 92 élémentaires), répartis en quatre classes à l'école publique et trois à l'école privée. On comptabilise 12 élèves en plus par rapport à l'année passée, soit une augmentation de 7,74%.

» DOSSIER

ÉLECTIONS MUNICIPALES : 15 ET 22 MARS 2026



© DR

COMMENT SE DÉROULE L'ÉLECTION ?

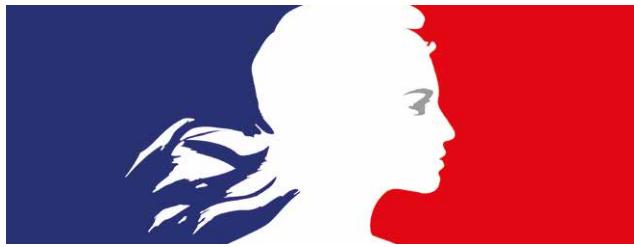
- » L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct.
- » Le conseil municipal élit le maire de la commune lors du premier conseil municipal.
- » Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la population de la commune : à Batz-sur-Mer, 23 conseillers municipaux et deux conseillers communautaires seront élus.
- » Il s'agit d'un scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Si au premier tour aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter. Les candidats qui ont obtenu au moins 5% et moins de 10% peuvent rejoindre une autre liste. La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le conseil municipal élit ensuite le maire lors de la première réunion du conseil municipal qui se tient au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin.





Les prochaines élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 (premier tour) et le dimanche 22 mars 2026 (en cas de second tour).

QUESTIONS / RÉPONSES

Qui peut voter ?

» Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour des élections ;
- Être Français ou citoyen européen ;
- Être inscrit sur la liste électorale ou sur la liste complémentaire municipale pour les électeurs européens ;
- Jouir de ses droits civils ou politiques.

Qui peut s'inscrire sur la liste électorale de la commune de Batz-sur-Mer ?

- Toute personne, propriétaire ou locataire, résidant à Batz-sur-Mer ;

OU

- Toute personne assujettie aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins deux ans à Batz-sur-Mer ;

OU

- Toute personne assujettie à résidence obligatoire à Batz-sur-Mer en tant que fonctionnaire public ;

OU

- Les gérants, associés majoritaire ou unique depuis au moins deux ans d'une société inscrite au rôle des contributions communales de Batz-sur-Mer depuis au moins deux ans.

Comment vérifier si je suis inscrit sur la liste électorale ?

» Sur le site www.service-public.fr, vous pouvez :

- Savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e)
- Connaître l'adresse de votre bureau de vote
- Connaître votre numéro national d'électeur
- Savoir si vous avez des procurations en cours
- Télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales

JE NE SUIS PAS INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE ET JE SOUHAITE FAIRE LA DÉMARCHE

Jusqu'à quand puis-je m'inscrire sur la liste électorale ?

- La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixé au **vendredi 6 février 2026**.
- Des inscriptions pourront être reçues jusqu'au jeudi 5 mars mais uniquement pour des situations particulières (jeunes devenus majeurs après le 6 février 2026, mutation de fonctionnaires...).

Comment m'inscrire sur la liste électorale ?

» Les demandes d'inscription sur une liste électorale peuvent être déposées, au choix :

- En ligne, sur le site service-public.fr (télé-service « Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales ») ;
- En se rendant en mairie, personnellement ou par un tiers délégué mandaté : Hôtel de ville, 34, rue Jean XXIII, 44740 Batz-sur-Mer, 02.40.23.92.25., accueil@mairie-batzsurmer.fr
- Par courrier, en adressant à la mairie le formulaire Cerfa n°12669*02 (ou n°12670*02 pour les citoyens européens) et les pièces exigées.

» Les pièces à fournir :

- Un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (par exemple votre facture d'électricité).

LES BUREAUX DE VOTE À BATZ-SUR-MER

» Comme par habitude, il y aura trois bureaux de vote à Batz-sur-Mer :

- N°1 à la salle des Fêtes
- N°2 et N°3 à l'espace Petit Bois (anciennement Espace Jean Fréour).

» Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

» La présentation de papiers d'identité, par exemple la carte nationale d'identité ou le passeport, est obligatoire pour pouvoir voter.

» Les cartes d'électeurs pour les bureaux 2 et 3 et des nouveaux inscrits seront envoyées au plus tard 3 jours avant le premier tour de l'élection. **IMPORTANT** : Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

» Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

» TOURISME



L'ACTU DU TOURISME

Une boutique en ligne pour l'Office de tourisme

Crée en interne par l'équipe de l'Office de tourisme, la marque de territoire « le ❤ qui Batz » se décline depuis plusieurs saisons sur différents produits, textiles, papeterie..., au sein de la boutique de la structure. Afin de répondre à la demande, l'Office de tourisme a lancé à la fin de l'été une boutique en ligne, qui permet aux amoureux de Batz-sur-Mer de passer commande d'une sélection de produits. La boutique en ligne est à retrouver sur : <https://boutique.ot-batzsurmer.fr>



Les recettes générées par la vente des produits de la boutique de l'Office de tourisme, dont ceux des partenaires en dépôt-vente, s'élèvent en moyenne sur les trois dernières années à 29 000€ par an. Celles liées à la billetterie s'élèvent en moyenne à 53 000€ sur la même période.



Focus sur quelques produits



Bonnet
18€



Chaussettes 15€



Body
14€



Sweat-shirt
35€



Et bien plus de produits à découvrir
à la boutique de l'Office de tourisme
25 rue de la Plage
ou sur la boutique en ligne :
<http://boutique.ot-batzsurmer.fr> !

Sac 12€



Taxe de séjour

Le Conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les tarifs de la taxe de séjour : les tarifs 2025 resteront donc applicables en 2026.

» Les tarifs 2026 sont consultables sur cette page : www.ot-batzsurmer.fr/hebergeur-taxe-sejour.html

» La taxe additionnelle départementale fixée à 10% s'ajoute à la taxe de séjour.

» 164 080,91€ ont été perçus en taxe de séjour 2024 et 188 126,06€ en 2023.

» SÉCURITÉ

APPRENONS À MIEUX PARTAGER LA ROUTE ENSEMBLE

Afin de prendre en compte les nouveaux usages et de permettre une cohabitation apaisée et garantissant la sécurité des différents usagers de la route, le Code de la route évolue régulièrement. Si le principe juridique dit que « *nul n'est censé ignorer la loi* », dans les faits nous sommes nombreux à parfois méconnaître certaines règles. Focus sur quelques-unes des réglementations applicables à Batz-sur-Mer.

La zone de rencontre



Dans ce type de zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. La chaussée est par ailleurs à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions particulières. Entrée et sortie de la zone de rencontre sont matérialisées par des panneaux spécifiques.

Les rues limitées à 30 km/h

Du fait de la configuration de la commune (presqu'île, habitat ancien et dense, voies à sens unique...), un grand nombre de rues sont limitées à 30 km/h ou sont identifiées comme des « zones 30 ». Les grands axes en agglomération et hors agglomération sont quant à eux limités à 50 km/h.

Dans les zones 30, et contrairement aux zones de rencontre, aucun usager n'est prioritaire sur l'autre.

Dans certaines rues, les cyclistes sont autorisés à rouler à contresens sur la chaussée



Dans certaines rues à sens unique, les cyclistes ne sont pas autorisés à rouler à contresens sur la chaussée



La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

Autrement appelée « chaussidou » ou « chaucidou », il s'agit d'une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.



La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement, que l'on trouve dans d'autres pays d'Europe, est parfois mis en œuvre aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés.

» L'ACTU DES PROS

OUVERTURE PROCHAINE DU « PÔLE SANTÉ LE PALUDIER »



■ Quatre professionnels de santé s'installeront dans les locaux de l'ancien cinéma Le Paludier à compter du mardi 7 avril 2026 :

- **Dr Anne-Lise Hennebel**, médecin acupuncteur (*prise de rendez-vous sur Doctolib*)
- **Sophie Mallard**, sophrologue et psycho-praticienne (*prise de rendez-vous au 07.89.60.69.13.*)
- **Charlotte Audonnet** et **Mathilde Bureau-Loliero**, orthophonistes (*prise de rendez-vous sur le site internet <https://docorga.com>, rechercher « Cabinet d'orthophonie de Batz-sur-Mer ».*)
- Dans les mêmes locaux, le **cabinet dentaire** sera ouvert au public à partir du lundi 4 mai 2026. *Contact pour le cabinet dentaire exclusivement : 02.40.62.31.00 / 6, rue du 19 mars 1962.*

« CÔTÉ MER » HÔTEL-RESTAURANT-BAR À HUITRES

Savourez le charme d'un hôtel raffiné et la générosité d'une table marine. Huîtres, poissons, viandes, vins et tapas iodés : des produits frais et locaux pour un moment de pur plaisir. Sur place ou à emporter, Côté Mer vous accueille dans une



ambiance chaleureuse et conviviale. L'adresse idéale pour une parenthèse en couple, entre amis ou en famille. Repas de groupe sur demande (couscous, choucroute de la mer, inspirations du moment...).

CÔTÉ MER, 12, rue de L'Atlantique / 02.53.19.88.19. / <https://hoteltotemer.com> / contact@hoteltotemer.com



GARAGE MECALOU

Avec 20 ans d'expérience sur la presqu'île, Vivien Couraud vient de reprendre le garage Lemoine, autrefois garage Lebaud à Prad Velin. Le garage assure l'entretien et la réparation multimarques, de la révision au remplacement de distribution et d'embrayage en passant



par le remplacement moteur et le diagnostic électronique (véhicules courant, anciens et de prestige). Composée de quatre mécaniciens et de deux apprentis, l'équipe réalise les pré-contrôles techniques et achemine les véhicules au contrôle technique. Prêt de véhicules de courtoisie. Le garage est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

GARAGE MECALOU, 5, route de Prad Velin / 02.40.23.93.16. et 07.82.69.25.49. / garagemecalou@gmail.com / [@garage.mecalou sur Facebook et @garagemecalou sur Instagram](https://www.facebook.com/garagemecalou)

MEDIA SYNTAX COMMUNICATION



Cette agence de communication digitale accompagne les entreprises dans leur développement en ligne (création de site, référencement, identité visuelle et stratégie digitale complète). Spécialisé

depuis plus de 9 ans dans la création de sites vitrines et e-commerce conformes aux normes NF525, et formateur dans les domaines du digital et de la stratégie de communication, Samuel Niget propose à chaque entreprise et indépendant un audit gratuit pour faire le point sur leur communication actuelle, leurs forces et faiblesses. Sécuriser votre visibilité, valoriser votre image, moderniser votre communication ou simplement comprendre les opportunités du digital, il vous accompagne avec écoute, transparence et efficacité.

MEDIA SYNTAX COMMUNICATION, 5A rue de Kerbouchard / 06.13.46.35.92. / contact@mediasyntaxcommunication.fr / <https://mediasyntaxcommunication.fr>

» TRIBUNES & ÉTAT CIVIL



“

VIVONS BATZ DEMAIN // LISTE MAJORITAIRE

Dans le respect de la période préélectorale qui a débuté le 1^{er} septembre 2025, nous nous abstiendrons de publier notre tribune habituelle. Chacun de nos concitoyens et chacune de nos concitoyennes auront pu être juges de notre action au cours des six années de notre mandat.

Nous nous permettons simplement de remercier les Batziennes et les Batziens pour leur soutien témoigné tout au long de notre mandat.

Et nous les engageons à faire acte de citoyenneté en allant voter aux prochaines élections municipales, lors du premier tour organisé le dimanche 15 mars 2026 et, s'il est nécessaire, lors du second tour, le dimanche 22 mars 2026.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2026.

RÉUSSIR BATZ-SUR-MER ET SES VILLAGES // LISTE MINORITAIRE

Durant ce mandat, notre groupe a activement participé et contribué à la vie municipale. Nous l'avons fait avec un sens critique et positif, pour l'intérêt général.

Par notre travail, des projets ont été amendés et améliorés, au bénéfice de la qualité de vie.

Les investissements pour le quotidien, pour l'avenir, ont été nombreux. Par la qualité de nos échanges avec l'équipe majoritaire et le travail en commun alors mené, nous avons contribué à la bonne gestion comptable de la commune. Celle-ci fut saluée par la direction régionale des finances publiques en 2024.

C'est ainsi que nous avons pensé l'exercice, dans notre position, de la démocratie locale, plutôt qu'afficher une opposition systématique et stérile.

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Votez, exprimez votre citoyenneté et choisissez les élus qui continueront à travailler pour votre bien vivre au quotidien.

CATHERINE SORIA // ADJOINTE AU MAIRE SANS DÉLÉGATION (OPPOSITION)



La démocratie est en danger. Elle n'est pas un acquis, elle est un combat. Les élus locaux se doivent d'être en première ligne pour la défendre et malheureusement ce ne fût pas le cas lors de ce mandat. Il faut se réveiller pour que toutes et tous nous défendions ce bien commun.

#RÉSISTANCEDEMOCRATE

MARIE-NOËLLE VALLAUD

// CONSEILLÈRE MUNICIPALE (MINORITÉ)

Dernière occasion d'évoquer mon mandat. J'en profite pour remercier celles et ceux qui m'ont toujours accompagnée et encouragée. J'espère que les valeurs et les thématiques que j'ai défendues (culture, écologie, solidarité, démocratie...) auront leur place dans les années à venir.

”

ÉTAT CIVIL

» Naissances

- Raphaël OUVRARD ALEXANDRE le 15 juin 2025
- Louis MERIAU COUÉ le 26 juin 2025
- Tahyssia FRECHET BOUDOUX le 06 juillet 2025
- Raphaëlle LORÉAL le 25 juillet 2025
- Félix ANDRÉ le 06 août 2025
- Irys LE ROUX le 5 octobre 2025

» Mariages

- Christophe BENÂTRE et Sophie LÉVÈQUE le 21 juin 2025
- Sylvie THOMASSON et Boris LÉONARD le 12 juillet 2025
- Louis GUITTON et Louise-May EECKMAN le 27 août 2025
- Florian MACRON et Kristell LE SCOURZIK le 27 septembre 2025
- Jérémy DELHOMMEAUX et Émilie FRÉON le 04 octobre 2025
- Clément MESLIF et Elena PRAT le 06 décembre 2025

» Décès

- Arnaud ANCEMENT le 14 juin 2025 (52 ans)
- Olivier PORET DE CIVILLE le 15 juin 2025 (73 ans)
- Fernand PINEAU le 18 juin 2025 (89 ans)
- Jeannine PICHON, divorcée MORREAU le 1^{er} juillet 2025 (81 ans)
- Marie-Reine LAURENS, veuve POGU le 13 juillet 2025 (97 ans)
- Christophe MOIRET le 02 août 2025 (56 ans)
- Marcelle CRUSSON, épouse DELALANDE le 04 août 2025 (81 ans)
- Ingrid REIMANN, veuve LAZAI le 10 août 2025 (84 ans)
- Janine GUILLEMOT, divorcée THIERY le 11 août 2025 (88 ans)
- Madeleine CHARLET, veuve BÉCHU le 23 août 2025 (94 ans)
- Rozenn BIGNÉ, épouse ALLARD le 25 août 2025 (47 ans)
- Jacques PICHON le 04 septembre 2025 (81 ans)
- René HOUYÈRE le 11 septembre 2025 (81 ans)
- Yann TISON le 13 septembre 2025 (59 ans)
- Gilbert LOTTIN le 15 septembre 2025 (76 ans)
- Robert TROTIN le 19 septembre 2025 (93 ans)
- Ronan LE MÉLINER le 27 septembre 2025 (68 ans)
- Franck CHARRIERE le 10 novembre 2025 (55 ans)
- Pierrette VINCENT, épouse DEMÉ le 17 novembre 2025 (82 ans)
- Jean-Claude COLLET le 24 novembre 2025 (76 ans)
- Jean-Pierre NICOLAS le 25 novembre 2025 (78 ans).

Bonne
Année
2026

